



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de la recherche

Question écrite n° 7409

Texte de la question

M. François Sauvadet attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'importance des échanges scientifiques et la faiblesse des moyens d'invitation des équipes de recherche publiques. En effet, il est particulièrement important d'accroître en France les échanges de chercheurs. Dans ce but, pourraient être développées des maisons des sciences ou créés des centres de rencontres qui répondraient à un réel besoin de la communauté scientifique nationale. Ces centres sont des lieux de travail permettant d'augmenter les échanges de chercheurs à coûts réduits. Ils doivent être situés à proximité d'un pôle de recherche et avoir fait l'objet d'études sérieuses quant à leurs conditions de fonctionnement. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser s'il envisage de prendre des mesures en ce sens.

Texte de la réponse

Le développement des échanges au niveau international a toujours représenté pour la communauté scientifique une importance particulière. Depuis quelques années, on assiste à une intensification de la coopération internationale en matière de recherche. Les programmes conjoints, dont les objectifs et les participants sont très variés, se multiplient : programmes initiés entre les différents partenaires européens, coopérations scientifiques et techniques avec l'ensemble des pays industrialisés, actions dirigées vers les pays en voie de développement notamment. Les scientifiques français, qui jouissent d'une renommée internationale, interviennent activement dans ce vaste courant de coopération et d'échange. L'accueil, par la communauté scientifique française, de chercheurs des autres pays fait l'objet de dispositifs appropriés pour lesquels des moyens spécifiques sont réservés, tant par les organismes de recherche que par les universités. En outre, des dispositions spécifiques ont été prises par un circulaire du 30 mars 1994 pour faciliter les démarches administratives des chercheurs étrangers de haut niveau invités ou souhaitant être accueillis en France. Ainsi les organismes de recherche utilisent-ils la possibilité qu'ils ont d'accueillir comme chercheurs associés des scientifiques étrangers. Le Centre national de la recherche scientifique a, par exemple, accueilli en 1992 plus de 680 chercheurs étrangers, majoritairement originaires des pays de l'Est (31,2 p. 100), de la CEE (25,1 p. 100) et de l'Amérique du Nord (18,3 p. 100). Les secteurs des sciences physiques et mathématiques et des sciences chimiques ont accueilli, à eux seuls, presque la moitié (47,6 p. 100) des chercheurs associés au cours de l'année 1992. La durée de l'accueil est en moyenne de six mois et demi. Les laboratoires universitaires, de leur côté, accueillent régulièrement des professeurs associés pour des séjours de trois ans maximum et des professeurs invités pour des séjours de plus courte durée. La création, plus récente, de pôles universitaires européens a répondu, en partie, au souhait de développer des coopérations entre chercheurs. Certains de ces pôles organisent, comme à Grenoble par exemple, des sessions d'échanges ouvertes à l'ensemble des membres d'une communauté scientifique. Aussi, tout en considérant que le développement des échanges entre scientifiques pourrait encore être renforcé - la délégation aux relations européennes, internationales et francophones du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche poursuit à cet égard des objectifs spécifiques -, il n'apparaît pas nécessaire d'envisager la création de maisons des sciences comme structures nouvelles venant s'ajouter aux actions conduites par diverses institutions et équipes de recherche pour favoriser l'accueil de chercheurs

étrangers. Le rôle de l'Etat, en ce domaine, relève davantage de l'impulsion et de l'aide aux initiatives prises par les organismes et les établissements dans le cadre - de plus en plus contractualisé - de l'exercice de leur autonomie.

Données clés

Auteur : [M. Sauvadet François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7409

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1993, page 3755

Réponse publiée le : 31 octobre 1994, page 5431